

BON DE COMMANDE WALLPASS-VNC A NOUS RENVOYER PAR COURRIER :

Contractant acheteur :

Facturation si différente :

Entreprise et Tél. :		
Nom du dirigeant		
Courriel		
Adresse		
Adresse suite		
Code Postal		
Ville		
Pays		

Nous vous indiquerons par courriel les ports à ouvrir sur votre pare-feu du côté "Technicien Master".

Par le présent bon de commande, l'Entreprise signataire passe commande à Gérard Hesse informatique (GHi) d'un système de Téléassistance dénommé "WallPass-vnc" qui traverse les Firewall et Boxes Internet de particuliers et de certaines Entreprises. Le client a noté que ce produit correspond à ses besoins, qu'il doit le tester avant de le vendre ou l'installer en Entreprise par les modules fournis.

Le client s'engage à régler son WallPass-VNC d'avance à la commande.

Le programme peut fonctionner en « dyndns » nous vous recommandons de louer pour une poignée de dollar (15 en 2009) votre adresse DNS afin que WallPass-vnc puisse toujours pointer dessus même en cas de changement de Fai ou en déplacement.

Garantie et Licence :

GHi garantit que, dans de bonnes conditions d'utilisation, le logiciel est capable d'effectuer d'une manière substantielle les opérations décrites dans la documentation afférente au logiciel. GHi ne peut garantir que le logiciel pourra satisfaire aux besoins particuliers de l'utilisateur. Il appartient à celui-ci de déterminer sous sa seule responsabilité, si les fonctionnalités sont capables de satisfaire ses besoins particuliers. Sous réserve de la garantie légale qui pourrait être due à l'utilisateur, GHi décline toute responsabilité quant à l'utilisation du logiciel et plus particulièrement tout dommage indirect ou commercial qui pourrait résulter de cette utilisation. En tout état de cause, même si elle était établie, la responsabilité de GHi du fait de l'utilisation du logiciel est expressément limitée au prix de la présente copie du logiciel.

Propriété intellectuelle :

Le logiciel et sa documentation constituent des œuvres originales protégées par la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, comme modifiée par la loi du 3 juillet 1985. En conséquence l'utilisateur s'engage expressément à :

* ne pas reproduire le logiciel ou sa documentation, sauf pour en effectuer conformément aux dispositions de l'article du 3 juillet 1985 une copie de sauvegarde dans le respect de la loi de son pays.

* ne pas essayer de le modifier, l'ouvrir, le décompiler ou l'intégrer dans un autre logiciel.

* ne pas tenter de désassembler le programme.

L'utilisateur n'est pas en droit de transférer les droits et obligations découlant du présent contrat qui est réglé par les dispositions du droit français. En cas de litige seul le tribunal de Marseille sera déclaré compétent.

Joindre à ce bon de commande le chèque, ou régler en ligne sur le site.

LE CLIENT LU ET APPROUVE BON POUR COMMANDE :

Gérard HESSE INFORMATIQUE service WallPass-vnc,

305 Traverse de la Langouste 13190 ALLAUCH.

Téléphone +33 4 91 93 79 58 Courriel Hesse.Gerard@free.fr <http://www.wallpass-vnc.com>